



- FRANCE

Sous les antennes, les antenais

La Crau, en dépit d'un actif grignotage, reste un vaste pacage steppique et plat qui nourrit l'hiver environ 100 000 moutons. En Crau vivent des espèces végétales particulières et s'abritent plusieurs espèces d'oiseaux protégés comme les gangas et les faucons crécerellettes. La Crau bénéficie de la part de l'Union européenne d'un programme de 4 millions d'écus au titre de son classement comme zone de protection spéciale (ZPS). La Crau « bénéficiera », si les travaux engagés se poursuivent, d'un réseau d'antennes radar installées, sur un terrain de 4 ha, par l'Armée. Laquelle Armée a dû récemment détruire une installation similaire, ébauchée, en Camargue. Mais, selon la sous-préfecture d'Istres, la ZPS, mal délimitée, ne serait pas inconstructible...

D'après *Presse Environnement*, du 12 janvier 1995.

- Etats-Unis

Encre sympathique

Depuis octobre 1994, le gouvernement fédéral américain est tenu légalement d'imprimer ses publications avec de l'encre à base d'huile végétale, lorsque son prix est compétitif avec celui de l'encre minérale. Le *Vegetable Ink Printing Act* a été signé par le président Clinton en réponse à la pression de l'Association américaine des producteurs de soja (ASA).

L'encre de soja est prisée pour la couleur mais plus chère pour le noir. Le marché global correspond à 110 000 t de graines de soja par an. Si l'administration fédérale ne peut, compte tenu du volume de ses publications, consommer plus que 1 500 t, son exemple devrait être suivi...

D'après *Agri US Analyse* n°2, février 1995.

- FRANCE

Haies à l'honneur

Selon l'inventaire forestier national, des 700 000 km de haies existant sur le territoire agricole national en 1945, la moitié a disparu. On en replante bon an mal an 400 km, ce qui ne compense pas les arrachages, lesquels se poursuivent, à un rythme ralenti toutefois.

Un décret, paru le 26 janvier 1995 et concrétisant les mesures annoncées au Conseil des Ministres du 2 septembre 1992 par Ségolène Royal, oblige à considérer désormais les paysages, les modes d'écoulement des eaux ainsi que tout ce qui peut avoir une incidence sur la vie aquatique lors de l'établissement de l'état initial d'un site, avant tout remembrement.

Quant à la définition précise de la haie, elle a été promulguée fin février. Désormais, les haies de plus de 500 m² sont protégées, indiquées sur les plans parcellaires et... sont éventuellement imposables.

D'après *Trans Rural Initiatives* n° 38, du 24 février 1995.



- FRANCE

Développement durable

Le centre Kodak de formation clients, à Paris, propose des stages (payants) d'écologie appliquée au laboratoire : par exemple celui intitulé « Environnement et photographie » sera consacré aux connaissances techniques nécessaires pour la maîtrise des déchets photographiques.

D'après *Presse Environnement*, du 6 octobre 1994.

- SUEDE

Hallucinant

A l'automne 1981, un sous-marin soviétique armé de missiles nucléaires s'était échoué sur un îlot suédois, à la suite d'une « erreur de navigation ». Depuis, les militaires suédois traquent les sous-marins venus de l'Est au moyen, notamment d'un réseau d'hydrophones installés sur des bouées. C'est ainsi qu'on a, depuis septembre 1992, relevé 6 « incursions de sous-marins », qui valurent à M. Boris Eltsine des protestations outrées.

Or, 5 de ces 6 alertes ont été provoquées par des petits mammifères nageurs, visons et loutres, dont les vociférations (inconnues de beaucoup de scientifiques jusque-là...) imitent à merveille le bruit des hélices des lance-missiles.

D'après *le Monde*, du 13 février 1995.

- FRANCE

L'optique des Foyers

La Fédération nationale des foyers ruraux (FNFR), créée en 1945 (par le ministère de l'Agriculture, pour réaliser diverses animations en milieu rural et qui regroupe des associations et des coopératives de services), vient de se donner une charte pour l'environnement. Dix points qui placent le « mouvement Foyer rural » comme acteur dans l'aménagement des territoires ruraux, dans la protection de l'espace rural, dans la lutte contre les pollutions, dans la réhabilitation des sites dégradés, dans le soutien ou l'émergence des idées innovantes, dans la diffusion de l'information, dans la mise en place d'actions de formation à l'environnement, pour créer des solidarités partenariales, pour de nouvelles relations ville-campagne, et enfin dans la création d'un espace rural européen.

D'après *Animer*, n°121-122, 1994.

- FRANCE

Rien ne serre de courir

C'est dans le cadre de la XI^e session du Comité inter-gouvernemental de négociation de la convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques que la France a rendu public son programme national de prévention des changements climatiques. Les réglementations thermiques dans l'habitat individuel, et dans le secteur tertiaire seront revues pour abaisser de 5 à 10% les besoins de chauffage. Le boisement sera aidé et l'utilisation du bois favorisée...

La France produirait relativement peu de gaz à effet de serre : 1,8 t de CO₂ par an et par habitant contre 2,4 dans l'Union européenne et 5,2 aux Etats-Unis. Le ministre de l'environnement, Michel Barnier précise que « ce constat ne doit pas inciter à l'inaction mais au contraire à la recherche d'une excellence accrue que traduit ce programme ».

D'après *Presse environnement* du 9 février 1995.

NDLR : les centrales nucléaires ne dégagent pas de CO₂.

- ESPAGNE

Comision

La commission nationale pour la protection de la nature aura pour rôle principal d'appuyer la coopération entre l'administration centrale et les communautés autonomes. Elle s'occupera aussi de préparer la participation espagnole dans les organisations, conférences et programmes internationaux, d'encourager les projets et dispositions générales de conservation de la nature et de promouvoir la création d'un réseau national d'espaces naturels protégés. Elle sera aussi chargée de la mise à jour du catalogue national des espèces menacées. Elle sera présidée par le directeur de l'Institut national pour la conservation de la nature (ICONA). Chaque communauté autonome y sera représentée, ainsi que le secrétariat d'Etat à l'Environnement et au logement et le ministère de l'industrie, du commerce et du tourisme.

D'après *ABC* du 24 décembre 1994.

- CONGO

Trafik Maouss Kosto

Aéroport Maya Maya de Brazzaville, le 8 décembre 1994. Au départ du vol de l'Aéroflot pour Moscou. Des chimpanzés s'appêtent à prendre l'avion. Les douaniers les laisseraient bien monter, mais les agents de la brigade spéciale des Eaux et forêts s'interposent : les sièges restent vides.

Le secrétariat de la convention de Washington sur le commerce des espèces menacées (CITES), alerté, prévient les autorités de Douala. A l'escale, ce sont quatre perroquets et un crocodile congolais qu'on découvre dans cet avion et... un chimpanzé accompagné d'une soixantaine de perroquets gabonais fraîchement embarqués. Escale à Malte, où la CITES n'obtient pas la fouille qu'elle demande ; elle aura lieu à l'arrivée, à Moscou. Bilan : trois singes verts (et deux défenses d'éléphant).

Jour ordinaire ? La surveillance est, depuis, renforcée mais il existe une demande (zoos, cirques, particuliers, labos...) et les frontières des pays ex-soviétiques ne sont guère surveillées.

D'après SYFIA N°73, février 1995.

CITES contact : Jean-Patrick Leduc

15, chemin des Anémones, BP 456, CH-1219 Châtelaine/ Genève (Suisse).

Tél. : 42 22 979 9130 ; fax : 42 22 797 34 17.

- FRANCE

Récup 'micro

L'industrie électronique produit chaque année 1,3 million de tonnes de déchets, pour 2,1 millions de tonnes de matériel mis sur le marché. Tandis que le ministère de l'Environnement recommande de fabriquer des produits économes et « propres », la fédération des industriels du secteur propose de mettre en place une collecte au sein de la filière, trois fois moins chère que celle qui pourrait être réalisée par les collectivités publiques.

En Allemagne, il en coûte l'équivalent de 200 FrF au consommateur qui rapporte son matériel en fin de vie au revendeur, plutôt que de le jeter. En France, deux expériences pilotes viennent de démarrer en Rhône-Alpes et en Poitou-Charentes, qui veulent montrer qu'on peut recycler sans faire payer le client. La condition : que le démantèlement (en sous-ensembles éventuellement réutilisables dans des appareils moins exigeants comme l'électro-ménager) ne prenne pas plus de 5 irai.

En France, actuellement, 80 0001 de produits informatiques sont vendus chaque année ; 50% sont au moins repris par les fournisseurs.

D'après *Economie, consommation et environnement* n° 266, de janvier 1995 et *Science et Vie Micro* n° 125 de mars 1995.

- ALLEMAGNE

Mendélien

En octobre 1994, 3 000 ha de pois - principalement des pois ridés de la variété Tristar - ont été récoltés en Bavière et en Saxe, lesquels pois sont stockés en attendant l'achèvement de l'usine bavaroise qui procédera à leur traitement : séparation des protéines et de l'amidon. Cet amidon, sous forme d'amylose, constituera la matière première pour des plastiques - biodégradables - qui trouveront leur emploi, notamment, dans la fabrication de composants pour l'intérieur des voitures, comme par exemple les tableaux de bord.

Les superficies consacrées à ces pois industriels devraient plus que doubler en 1995, une partie se situant dans le cadre de la jachère.

D'après *La France agricole* du 7 octobre 1994.

NDLR : à propos d'équipements agro-automobiles, on connaissait - à l'époque - les rembourrages de siège en noyaux de pêche des voitures allemandes...

• FRANCE

Dura lex, sed Barniensis lex

Quelques-uns connaissaient déjà une première loi fondatrice : la loi n°76-629 du 10 juillet 1976, relative à la protection de la nature. Elle vaut encore la peine d'être lue et méditée ; l'environnement lui doit d'avoir été déclaré d'intérêt général ! Certains ne s'en sont pas encore aperçus...

Le 2 février dernier, hop, un pas de plus : la loi n°95-101 est venue compléter son ancêtre. La loi de 1976 précisait les modalités de protection de la nature, fondait la procédure des études d'impact et inscrivait la prise en compte de l'environnement dans la planification et dans l'aménagement, rural ou urbain. Sa petite soeur la complète substantiellement dans les domaines de la prévention des risques naturels, de la connaissance et de la gestion des espaces naturels, des déchets, de la participation du public, des droits des associations...

Mais la loi de 1995 fait plus encore. Si elle replace la protection de l'environnement dans la perspective du développement durable et confirme les principes « Pollueur-payeur » et d'« association du public », elle donne aussi leurs lettres de noblesse à deux nouvelles idées-forces : les principes de « précaution » (anticiper et décider, malgré l'incertitude, en cas de risque potentiellement grave et irréversible, comme dans le cas de l'effet de serre, par exemple) et « d'action préventive » (prévenir plutôt que réparer ; mieux vaut, par exemple, ajuster au mieux les intrants plutôt que dépolluer ensuite l'eau...).

Et enfin, l'air de rien, cette nouvelle loi annonce que toutes « les personnes publiques et privées [devront], dans toutes leurs activités, se conformer [à ses exigences] ». Autrement dit, ce

ne sont plus seulement les activités de production ou d'équipement qui, comme avant, tombent sous son coup mais aussi toutes les décisions et activités d'amont : les programmes de recherche, les schémas d'équipement ou d'urbanisation, les contrats de plan, les lois elles-mêmes et entre autres.

Comme il est d'usage qu'un ministre laisse son nom à au moins une loi, celle-ci s'appelle déjà la loi Barnier...

NDLR : une Longue parmi les Brèves, et de la plume de P.L.



• FRANCE

Toutou caca cracra

Après appel d'offres, les motocrottes de la société Decaux ont été évincées de la ville de Nice - à l'exception du quartier du Vieux-Nice - par des *Galopins* de la Générale de services, des engins à 3 roues qui assureront la « dépollution canine » pour un coût de moitié inférieur.

D'aptes Presse Environnement du 19 janvier 1995.

- SAHARA

Apprenez-leur le caniveau !

L'association d'un entrepreneur de nettoyage industriel, la SAFEN, et d'un organisateur de raids-marathons automobiles, en l'occurrence le Dakar assure désormais la propreté derrière le passage des concurrents et de leurs accompagnateurs. Nettoyage des haltes et bivouacs, installation de poubelles et aménagement de points « Désert propre » sont au programme de l'équipe mobile montée sur un camion - et qui suit, assurément, une bonne piste.

D'après le communiqué de la SAFEN du 28 décembre 1994.

